

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PRÊT À TAUX ZÉRO POUR L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES - (N° 494)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 2

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.